

# La Gazette Riolienne

Informations municipales N° 29

Décembre 2024



Meilleurs Voeux  
2025





*Chers Rioliennes et Rioliens,*

Nous voici au terme d'une année bien remplie, que ce soit pour notre commune ou pour notre pays... Elle laisse beaucoup d'incertitudes, et l'année **2025** dans laquelle nous entrons peut bien nous paraître inquiétante.

C'est le cas aussi pour vos élus municipaux, qui ne savent pas comment préparer le budget pour l'année qui s'ouvre, faute de connaître celui que l'État adoptera sûrement, faute de connaître les grandes orientations que suivra celui qui est normalement le chef d'orchestre des priorités financières, tandis que les prix ne sont toujours pas fixés, et que certains projets de loi attendus ne sont pas entrés en vigueur ou n'ont pas donné les effets recherchés.

*Pourtant, des choses à faire, il y en a beaucoup, et nous les voyons comme vous !*

Nous aussi, nous attendons qu'un médecin rejoigne enfin notre commune, car malheureusement la rude concurrence entre les territoires a fait préférer une autre destination au désormais jeune médecin généraliste qui s'était engagé auprès de nous...

Nous aussi, nous espérons pouvoir enfin mettre un terme au pullulement des mauvaises herbes qui consomme tant de temps à les arracher, un travail de Sisyphe...

Nous aussi, nous espérons qu'il restera de l'argent dans les caisses communales pour améliorer par petites touches notre cadre de vie commun, au lieu de dépenser bêtement dans l'énergie des sommes folles, parce que notre électricité française, pourtant la moins chère et la moins carbonée, est soumise à des règles européennes de concurrences assez interloquantes...

Cependant, à bien y réfléchir, on peut trouver de l'espoir en **2025**, car l'année écoulée n'a pas été une année perdue pour notre commune, bien au contraire.

Elle a montré sa vitalité avec la reprise très rapide de la boulangerie, et un kinésithérapeute va s'y installer dans plusieurs mois, sûrement en **2026** ; nos associations ont bien travaillé et ont organisé de beaux événements qui nous ont rassemblé et permettent qu'on puisse dire que notre village n'est pas un village dortoir, mais un village bien réveillé !

Nous avons retrouvé une rue Fanny-Duvivier plus durable, même si une retouche doit encore avoir lieu au printemps, vers le **15 avril** ; et de beaux lampadaires ornent nos rues ; un infatigable bénévole, **Monsieur Dominique Bruhier**, en compagnie d'autres bénévoles et de jeunes de la commune, a montré le chemin en consacrant une grande partie de son temps en avril à désherber à la place de ceux qui ne le faisaient pas, et des solutions plus durables sont à portée de main !

Les travaux d'isolation de l'école, la pose de LED, vont permettre de faire des économies d'énergie et donc de récupérer un peu d'argent pour investir !

En ce début d'année **2025**, en gardant notre cap, et malgré les embâcles, nous pouvons conserver l'espoir d'être utiles à tous, avec vous.

**Bonne année à vous et à ceux qui vous sont chers !**

*Marc MOUILLESEaux, Maire de Rieux*

**Errata :** Nous avons commis deux bévues dans le précédent numéro :

- l'ouverture du salon de toilettage "**l'Atelier des Petits Poilus**" aura lieu courant juin 2025
- il fallait lire (page 8) que dans le premier trimestre de l'année 2024, il a plu **96 jours sur 182 possibles**, ce qui confirme que 2024 aura été très arrosé.



## *Les sacs de déchets verts, c'est fini !*

Le 3 décembre dernier, vos élus de la CCPOH ont approuvé la proposition de la Commission Environnement et de son Vice-Président, **Monsieur Philippe Kellner**, de remplacer les sacs plastiques à déchets verts par des bacs.

Cette solution sera plus pérenne, les sacs ayant tendance à se décomposer, et également plus facile à manier pour les collecteurs. Il n'y aura aucune incidence sur les charges de ramassage des déchets verts, puisque cette mesure est financée par les excédents cumulés depuis 2020 (début du mandat en cours) de ce service.

Dans ce contexte, la CCPOH prévoit la livraison d'un bac gratuit de 240 Litres à chaque foyer qui en fera la demande, afin qu'il puisse être utilisé dès la prochaine saison de collecte des déchets verts. Ce bac sera pucé afin d'éviter tout risque de vol.

Pour obtenir ce bac, les habitants doivent transmettre une demande auprès du service environnement **avant le 14 février 2025**.

- Par téléphone au 0800.60.70.01 (appel gratuit)
- Via le formulaire de demande en ligne : <https://forms.gle/jwYSTNdAWVC7z57T7>
- En retournant le coupon de demande de bac (disponible en mairie aux heures d'ouverture) à l'adresse mail : [secretariat-env@ccpoh.fr](mailto:secretariat-env@ccpoh.fr)
- Par courrier : CCPOH - 1 rue d'Halatte 60700 Pont Sainte Maxence

Dès réception de la demande, le service environnement procédera à la commande du bac. **L'entreprise SULO**, partenaire de l'opération, prendra contact avec l'utilisateur par SMS ou appel téléphonique en amont de la livraison, le bac sera déposé devant l'habitation le jour convenu.

Afin d'informer les usagers de cette évolution de service et de les accompagner au mieux dans le changement, le site internet de la CCPOH a été mis à jour en conséquence :

- Une rubrique "Foire aux questions" a été créé :  
<https://www.ccpoh.fr/nos-competences/dechets/foire-aux-questions/>
- La page dédiée aux déchets verts a évolué :  
<https://www.ccpoh.fr/nos-competences/dechets/les-dechets-verts/>



## Ramassage des sapins le 9 janvier 2025

Cette année, c'est **le 9 janvier** qu'il faudra avoir mis vos sapins sur le trottoir pour ramassage !



## Changements à venir concernant l'eau du robinet

Actuellement, les réseaux d'eau de notre commune sont gérés par trois entités différentes :

- ~ **la Commune** directement se charge du bon fonctionnement des canalisations d'assainissement pour la majeure partie du village, en partenariat avec Suez ;
- ~ **le Syndicat des Eaux de Cinqueux (SIE)** s'occupe des canalisations artérielles (appelées dorsales) qui recueillent les eaux usées de plusieurs communes de notre syndicat intercommunal, et il est également responsable des réseaux d'eau potable. Comme une précédente édition de notre *Gazette* l'indiquait, c'est également **Suez** qui est notre partenaire. À ce titre, cette société a remplacé d'anciens réseaux sous-dimensionnés rue du Brule, cette année ;
- ~ **le Syndicat Intercommunal du Transport et du Traitement des Eaux Usées** de la Région de Pont-Sainte-Maxence (**SITTEUR**) a quant à lui la charge de recevoir les eaux collectées par les réseaux d'assainissement précédemment nommés, et de les retraiter dans la station d'épuration de **Pont-Sainte-Maxence**. Cette année, son délégué était également renouvelé, et c'est aussi **Suez** qui a obtenu ce marché.



Globalement, nos syndicats sont plutôt performants : on ne compte « que » près de 20 % de fuites, ce qui n'est certes pas excellent, mais au dessus de la moyenne nationale ; et la station d'épuration de **Pont Sainte Maxence** répond globalement aux normes environnementales, même si par endroit les eaux pluviales sont encore collectées par un réseau unitaire qui les mélange aux eaux usées, et donc notre Station d'épuration traite des eaux claires, ce qui n'a pas d'utilité.

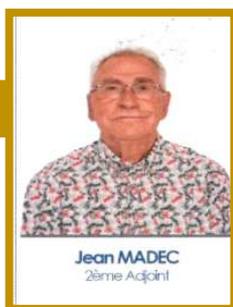
Cette performance aura une incidence dès **le 1<sup>er</sup> janvier 2025** sur le prix de l'eau, puisque le **SITTEUR** sera désormais chargé d'évaluer les dégrèvements qu'il pourra appliquer aux factures d'eau des particuliers, jusqu'à 80 % de la taxe de référence pour le prix de l'eau potable, et 70 % pour l'assainissement. Concrètement, nos factures ne vont pas exploser l'an prochain, et on peut même s'attendre à une petite baisse d'environ **5 %** du prix de l'eau ; en **2026** en revanche, puisque la taxe de référence sera mécaniquement un peu plus haute, on devrait revenir au prix de **2024**.

Un autre changement sera en place en **2025** : **la télérelève**. Il sera possible à chaque ménage équipé d'internet de consulter en ligne sa consommation d'eau, et donc de pouvoir signaler beaucoup plus vite les possibles fuites à domicile. **Le SIE** a également mis en place un séquençage plus étroit de surveillance de nos canalisations, afin de mieux détecter les fuites sur le réseau public.



Enfin, un débat anime actuellement vos élus communautaires à la CCPOH. Au précédent mandat, les élus avaient refusé de rendre collective la gestion de l'eau, ce qui serait revenu à supprimer tous nos syndicats. Les nôtres, plutôt performants grâce à la présidence efficace pendant plusieurs décennies de **Monsieur Alain Coullaré**, ont fait des investissements coûteux mais nécessaires de manière régulière ; dans d'autres communes de notre CCPOH, ces investissements sont toujours à faire, et on peut s'interroger sur la justice qu'il y aurait à ce que les contribuables d'une commune, après avoir payé leurs propres réseaux, participent à raccorder les communes voisines qui n'auraient pas voulu faire ces dépenses quand c'était de leur ressort.

Cependant, il avait été rendu obligatoire de déléguer cette compétence stratégique à la CCPOH au **1<sup>er</sup> janvier 2026** par une loi ; le très récent gouvernement de **Michel Barnier** avait annoncé supprimer cette obligation, à la satisfaction de vos élus de Rieux. Nous ne savons pas comment cette annonce sera traduite par les prochaines équipes gouvernementales, mais a priori si l'obligation n'est pas maintenue, la CCPOH ne choisirait pas le transfert.



Jean MADEC  
2ème Adjoint

## Les lampadaires LED sont installés

Même s'il reste encore quelques équipements défectueux installés, qui devront donc être changés, notre commune est désormais équipée en **lampadaires LED**. Ils donnent à notre village un charme nouveau apprécié de tous !

Il n'est cependant pas prévu de revenir à un éclairage toute la nuit, car même si l'allumage deux fois par nuit peut provoquer une usure plus rapide de nos équipements, le coût de l'énergie économisée par l'extinction lui est supérieure.

Cette mesure n'est d'ailleurs pas seulement économique : les animaux et insectes sont perturbés par les lumières nocturnes, et les amoureux des étoiles, astronomes ou simples poètes, peuvent bien plus facilement contempler « l'obscur clarté qui tombe des étoiles » dans l'obscurité...



## Production photovoltaïque

D'avril à octobre, c'est-à-dire pendant la pleine saison de production de notre nouvelle centrale photovoltaïque implantée sur les toits de l'école Jean-Carette, **28 410 kW/h** ont été produits, soit l'équivalent de ce que consomment 28 logements pour leur éclairage et l'électroménager (sans prendre en compte des radiateurs électriques), ou 8 logements qui en plus auraient leur chauffage électrique.

**L'émission de 11,36 t de CO2 a ainsi pu être évitée !**

## La Participation Citoyenne est enfin réactivée !

Le **16 octobre dernier**, Madame la Sous-Préfète de Clermont **Noura Kihal-Flégeau**, Madame la Commandante de la Compagnie de Clermont **Anne de Levezou de Vezins** et Monsieur le Maire, en présence du Major de Brenouille **Nicolas Danhiez**, ont signé le protocole rétablissant à Rieux la Participation Citoyenne.

Une vingtaine d'habitants volontaires sont donc en lien direct avec la gendarmerie pour que celle-ci puisse gagner des secondes précieuses en n'ayant pas à vérifier la qualité de l'informateur qui l'appellerait, connaissant par avance leur identité.

Même si les chiffres de sécurité présentés par la gendarmerie lors de la première réunion de suivi montrent que notre commune reste relativement préservée de graves méfaits (25 faits de délinquance constatés cette année contre 37 l'an dernier), des actes de vandalisme, des violences au sein des familles ou des cambriolages ont hélas été relevés cette année encore, et il est important que nous soyons tous solidaires pour y faire face et contribuer ensemble à ce que le plus possible la paix et l'ordre règnent dans notre village.





## Aménagements liés à la sécurité routière

Dans une édition précédente, vous étiez informés qu'au 1<sup>er</sup> mars, la rue des tilleuls serait passée à sens unique, à cause de problèmes de stationnement qui gênaient le croisement des véhicules.

À la suite d'une concertation avec les élus de la Commission Sécurité et des habitants, cette mesure a été levée, et la rue des tilleuls est donc à nouveau circulable dans les deux sens.

Par ailleurs, de fortes vitesses avaient été relevées **rue de Cinqueux dès 2017**, lors de l'installation d'un des radars pédagogiques de notre commune. L'installation de chicanes n'a pas suffi à réduire assez les conduites délictueuses, même si un fléchissement certain de la vitesse avait été remarqué. De plus, certains conducteurs réfractaires, qui peuvent bien être qualifiés de chauffards, avaient pris l'habitude de rouler au milieu de la route à toute allure et en klaxonnant sans s'interrompre (ce dont ils se sont vantés sur les réseaux sociaux). Malheureusement, ces administrés d'autres communes n'étaient pas assez nombreux ou réguliers pour être interceptés par la gendarmerie.



Aussi, puisqu'il n'est pas possible qu'une partie de notre commune soit considérée comme une route à grande vitesse au prétexte qu'elle serait en sortie de village (on y a observé des pointes dépassant les 120 km/h et plus de 5 % de conducteurs excédant les 70 km/h), et pour éviter ce risque surajouté par des conducteurs dangereux, ces chicanes ont-elles été remplacées par des stops qui donnent pour l'heure satisfaction. Pourvu que ça dure !

Bien sûr, dans d'autres endroits de la commune, des vitesses excessives sont constatées : ils ne sont pas oubliés pour autant, mais les plus extrêmes ont été traités en priorité.

### **L'alarme du mercredi retentira le 8 janvier et non le 1<sup>er</sup> !**

Tous les mercredi, la sirène des pompiers retentit... Jour férié obligeant, cette année, la première sirène du mois aura lieu **le deuxième mercredi de janvier** !





Isabelle BERTRAND  
l'ère Adjoint

## Le toboggan de la cour de l'école rendu aux enfants !

Les contrôles de sécurité ont eu lieu, et notre investissement de dernière minute, constaté trop détérioré en fin d'année scolaire dernière, est enfin rendu aux enfants de l'école Jean-Carette, qui entre deux tableaux de conjugaison ou une table de multiplication coriace peuvent dépenser leur généreuse énergie dans cet équipement !

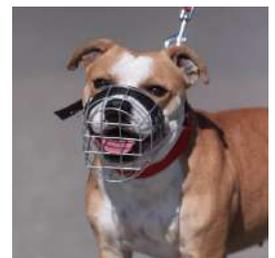


## Traditionnel dimanche au bowling avec les nouveaux élèves de 6ème

Le 10 novembre dernier, Madame Isabelle Bertrand était aux côtés des enfants passés en 6ème cette année pour un moment convivial et que l'on espère inoubliable, au bowling de Saint-Maximin. Puisse la belle camaraderie que l'on vit à l'école primaire perdurer longtemps encore, en continuant à accumuler des souvenirs en commun !

## Rappels au civisme à proximité de l'école

Depuis plusieurs semaines, quelques parents ont manifesté leur crainte face à la présence d'un chien dont la catégorie n'a pas pu être identifiée, à l'heure des sorties d'école. S'il n'est pas du tout envisagé d'interdire la présence des chiens dans le périmètre de l'école, leur maître est invité à faire attention à ne pas effrayer les enfants, par exemple en se tenant assez loin du flux principal : les phobies ne se commandent pas !



En outre, nous vous rappelons que les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure titulaire d'un permis de détention :



- 1- sur la voie publique (donc à proximité des écoles aussi)
- 2- dans les transports en commun
- 3- dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public
- 4- dans les parties communes des immeubles collectifs

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien dangereux, qui ne respecte pas l'une des interdictions ou des obligations ci-dessus, risque une amende. Dans certains cas, il encourt également une peine de prison.

**Il est également interdit de fumer ou vapoter dans un périmètre proche d'une école.**

## Belle chorale de l'école pour le 11 novembre

Un grand merci à tous les enfants de l'école Jean-Carette qui sont venus entonner la *Marseillaise* le 11 novembre dernier, guidés par leur directrice, Madame Floriane Porebski.

Alors que, comme partout en France, nous rendons hommage aux combattants qui ont perdu la vie ou la santé afin que nous puissions profiter de la liberté de choisir notre destinée, bien suprême qui a valu tant de combats hélas meurtriers.

Cette liberté, elle est l'héritage de nos enfants, le legs des générations d'Hommes qui, depuis que notre France existe, du Moyen-Âge à aujourd'hui en passant par Bouvines, Valmy, Verdun et Bir Hakeim, ont protégé leurs proches des invasions et autres malheurs.





## **Bienvenue à notre nouveau boulanger !**

Le mercredi 30 octobre dernier, nous avons eu le plaisir de retrouver notre boulangerie : **Monsieur Julien Pedussel**, ayant rendu de très bons services, a du laisser sa boutique. **Monsieur Iheb Chaabaoui**, déjà installé dans le centre de Nogent, est donc notre nouveau boulanger.

Nous saluons son initiative d'offrir des roses aux clients le jour de l'ouverture, et lui souhaitons longue route parmi nous !



## **Entretien des rues et des trottoirs**



L'épisode neigeux de fin novembre, qui aura peut-être été suivi par d'autres d'ici la parution de la présente *Gazette*, nous rappelle que nous sommes responsables du déneigement des trottoirs devant chez nous, comme nous le sommes de l'enlèvement des feuilles mortes ou des résidus de résineux qui pourraient faire glisser les passants... ou encore de ces agaçantes mauvaises herbes qui entachent nos caniveaux et trottoirs.

Nous rappelons aussi qu'en cas de forte niviosité, les salages de nos agents techniques ne peuvent pas être aussi efficaces qu'un traitement à la pelle à neige mécanique. En effet, le salage n'est vraiment efficace qu'en se mêlant à la neige, et il faut donc un peu de circulation pour que l'effet se fasse. Une pelle à neige n'étant actuellement pas dans nos moyens, quand on sait que le tracteur qui permet de saler a lui-même 35 ans, nous ne pouvons pas nous attendre dans la circonstance actuelle à bénéficier d'une plus grande efficacité dans la lutte contre la neige. Habiter un village a ses avantages, mais il y a aussi des moyens différents de ceux d'une grande ville.

## **Passage de la balayeuse en 2025**

- Mercredi 28 mai 2025
- Jeudi 24 juillet 2025
- Jeudi 9 octobre 2025
- Jeudi 11 décembre 2025

Lorsque la balayeuse passe, pour qu'elle soit efficace, pensons bien à ne pas laisser nos voitures stationnées dans les rues, sans quoi la partie de caniveau contre laquelle elles se trouvent ne pourront pas être nettoyées...

## **Nuisances sonores de la RD200**

Dans notre dernière parution, nous signalions que les habitants des abords les plus anciennement élargis de la RD200 se plaignaient de nuisances sonores accrues, puisque les usagers de la route les moins avisés peuvent désormais accélérer de beaucoup plus loin.

La gendarmerie a pourtant renforcé très largement sa présence sur la commune (560 heures de sécurité routière contre 326 en 2023) et a donc relevé plus d'infractions routières (189 contre 80 l'an dernier), et retire des permis de conduire toutes les semaines.

Une réunion a eu lieu entre les riverains, les élus communaux et les conseillers départementaux de notre canton, **Madame Dias et Monsieur Dumontier**, qui ont fait un courrier à la présidente du Département, **Madame Lefebvre**, afin de l'informer de cette situation et rappeler le vœu que lui avait fait la commune du déploiement sur cette voie d'un radar fixe. Notre nouveau député, **Monsieur Magnier**, a également fait ce rappel auprès de la Préfecture, qui est compétente dans cette affaire, mais la route étant départementale, il est bon que le Département fasse aussi le relais.

En revanche, nous déplorons avec force l'immobilisme de la situation de l'eau stagnante derrière les maisons du Brule. Le Département a bien reconnu une erreur de son maître d'oeuvre, mais pour autant des réparations tardent beaucoup trop. **Monsieur Magnier** a également été saisi de ce dossier.





## Qualité atmosphérique et alerte aux PFAS

Cet été, plusieurs associations ont annoncé qu'une importante pollution aux PFAS, des polluants éternels fluorés, était détectable autour de la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul-Rieux.

Sachez que vos élus ont été invités à plusieurs reprises par la Préfecture de l'Oise pour être informés sur ces sujets.

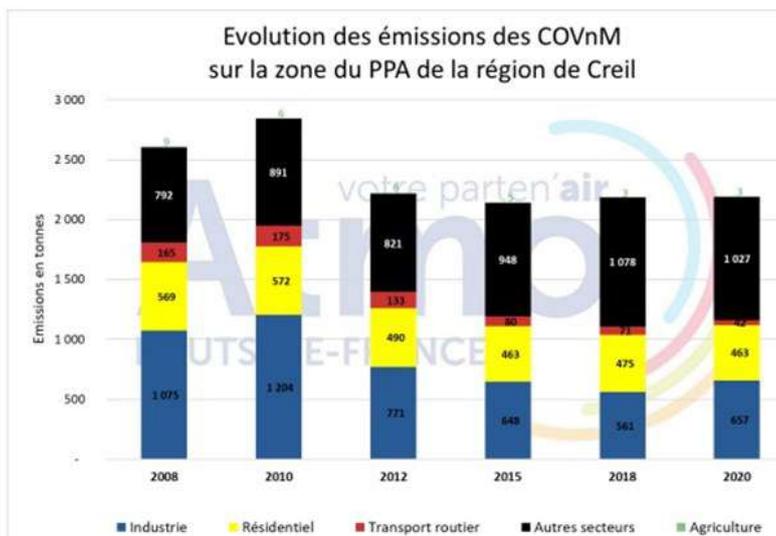
Il en ressort qu'une pollution existe, qu'elle est surtout un héritage historique lointain, et que les entreprises émettrices ont considérablement réduit leur production de PFAS depuis deux ans. Cependant, il y a également des sources inconnues de pollution, qui portent donc aux conclusions suivantes : il n'est pas recommandé de consommer les poissons pêchés dans l'Oise ; il n'est pas recommandé de consommer les œufs de poule à Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul, mais une vérification va avoir lieu afin d'établir si réellement leur contamination vient du sol ou si elle provient d'un autre élément extérieur à nos communes qui n'aurait pas été testé ; il n'est pas recommandé d'utiliser les eaux des puits de Villers-Saint-Paul pour arroser les jardins potagers dans le cadre de la consommation de légumes.

En revanche, les critères actuellement réglementaires et donc testés pour l'eau potable distribuée dans nos communes ne prêtent pas à inquiétude, même si le taux de fluorure est assez haut (1,334 mg/L quand le plafond est à 1,5 mg/L).

Quant aux mesures de la qualité atmosphérique, elles sont plutôt satisfaisantes. Le conseil municipal de Rieux dirigé par **Madame Schrobiltgen** avait obtenu, en 2004, une station de captage alors que l'incinérateur de Villers-Saint-Paul était en projet. On note, entre 2012 et 2022, qu'à Rieux les concentrations en dioxyde d'azote ont **baissé de 39 %** : elles sont aujourd'hui de 16 µg/m3 en moyenne. Les composés volatiles ont quant à eux **baissé de 19 %** entre 2008 et 2020, la part industriellement ayant considérablement réduit depuis 2010. C'est une assez bonne nouvelle.

Le dossier complet peut être consulté en ligne :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Le-Plan-de-Protection-de-l-Atmosphere-de-la-region-de-Creil>



### Pass Permis : bilan de l'année 2024

Cette année encore, **12 jeunes** de la commune ont fait auprès des services communaux leur Pass Permis. Si vous êtes un jeune de moins de 20 ans qui s'apprête à passer le Permis de conduire, que vous êtes courageux au travail et capable d'écouter et d'appliquer des consignes sans rebuffade, nous pourrions vous accueillir **en 2025** aux services techniques.





## *Anniversaire de notre doyen*

Ce 25 octobre, en votre nom, Monsieur le Maire a remis à notre incroyable doyen masculin, **Monsieur Borniche**, un petit présent à l'occasion de son 94e anniversaire.

Il produit encore des plans de construction pour qui les lui demande, s'appuyant sur des calculs physiques avancés... Sa dernière réalisation concerne une piscine privée.

L'activité intellectuelle est son principal moteur, elle fait vivre nombre de ses passions.

À cet homme remarquable, nous souhaitons encore joyeux anniversaire et belles réalisations !



## *Distribution des Colis des Aînés*

Comme tous les ans, le CCAS a distribué à nos aînés leur colis de Noël, une attention à laquelle nous tenons, car nous savons bien que tout ce dont nous avons hérité est du aux différents types de travaux de nos anciens.

Comme l'an dernier, la distribution fixe a été faite par les membres du CCAS dans la salle des fêtes, tandis que le Comité des Fêtes proposait une buvette et qu'un animateur bénévole venait proposer des jeux pour tous les âges.

Une belle réussite, la salle n'a pas désempilé : bravo à tous et à l'an prochain !



## *Notre secrétaire de mairie a pris sa retraite, bienvenue à sa remplaçante !*

**Marie-Christine Berçot** avait remplacé Noëlyne Lecompte en avril 2018 au secrétariat de la mairie. Elle s'occupait notamment des dépenses et recettes communales, mais aussi des arrêtés de voirie ou encore de l'application des décisions du Conseil municipal.

En décembre 2024, elle prend donc sa retraite à son tour, et c'est **Isabelle Lavrilloux** qui sera un possible nouvel interlocuteur pour vous au téléphone ou parfois à l'accueil de la mairie, tout en exerçant les missions qu'accomplissait Madame Berçot. Elle doit également, à terme assez proche, s'occuper des paies des agents communaux.

Pour information, la Commune emploie 12 agents pour un peu moins de 10 équivalents temps plein : 3 secrétaires, 3 agents techniques, 1 bibliothécaire à temps très partiel, 5 agents intervenant à l'école, à la cantine et au ménage (dont plusieurs à temps partiel).





Grégory CHARLET  
4ème Adjoint

## Brocante du dimanche 15 septembre

Cette année, nous expérimentons la brocante communale dans la rue Alexandre-Cuvinot, pour des raisons de fluidification de la circulation. Cette édition n'a pas été très rassembleuse (environ 60 exposants contre 100 l'année précédente), malgré une météo très propice.

Un deuxième essai dans cette configuration est pour l'instant imaginé en 2025. La confirmation ou l'infirmité viendra par le bulletin municipal du printemps.



## Expo-vente et Indesirables Cars



Les samedi 26 et dimanche 27 octobre, comme à l'accoutumée, Rieux-Amitiés proposait sa traditionnelle expo-vente, avec ses paniers garnis et loto, mais également de jolis tricots.

Et comme l'an dernier, les Indesirables Cars ont réuni une grande quarantaine de véhicules de plusieurs types dans le cadre d'un rassemblement automobile.



## Octobre rose

Le dimanche 27 octobre dernier, l'association Hu Chin Chuan a organisé une marche de près de 5 km au profit de l'Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein).

Ce moment convivial a réuni une cinquantaine de participants.



## Beaujolais Nouveau

Le Comité des Fêtes a proposé le traditionnel Beaujolais nouveau, pour le plus grand plaisir des participants, le jeudi 21 novembre.



## Retour des « Crèches de nos villages

Cette année encore, notre Commune a accueilli l'exposition de crèches de l'association "Patrimoine Art et Traditions" dans la salle Saint Denis, accolée à l'église du même nom.

Elle a à nouveau accueilli un nombre important de visiteurs, en leur proposant une collection venue du monde entier !





### A noter sur vos Agendas

**Jeudi 9 janvier** : ramassage des sapins de Noël

**Jeudi 16 janvier** : Bus de l'Emploi de 13h45 à 16h15  
Place Denise Schrobiltgen

**Samedi 1er Février** : Expo-vente de Mangas par **Steve Hunter**  
Salle des fêtes de 9h00 à 19h00

*(mangas d'occasion, restauration japonaise sur commande, concours Cosplay, cartes pokemon, projections...)*

**Dimanche 27 avril** : Cérémonie des Déportés à 10 heures  
rue des Héros Anonymes

**Dimanche 27 avril** : repas des Aînés à 12 heures  
*(sur invitation)*



### **La Gazette Riolienne - Informations de publication**

**Fondatrice** : Denise SCHROBILTGEN, Maire Honoraire et Maire-Adjoint

**Responsable de publication** : Marc MOUILLESEAUX, Maire

**Rédaction, conception graphique et réalisation** : le Maire, les Adjoints, le service administratif de la mairie de Rieux

**Photos - Illustrations** : Le Maire, les Adjoints, la mairie de Rieux.

**Remerciements** : Mr Mme DE ZALUSKI-Mr Mme BINET-Mr Mme RIGAUT- Mr Mme MALVERT

**Tirage** à 760 exemplaires